

VILLE DE LAC-MÉGANTIC
AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 2023-16

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 17 octobre 2023, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2023-16 modifiant le Règlement n° 1822 instaurant le Programme Rénovation Québec.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 18^e jour du mois d'octobre 2023.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière